

Conditions d'utilisation du logiciel e-learning de la Commission des jeux de hasard

Les dispositions ci-dessous ont pour objet de définir les conditions auxquelles la Commission des jeux de hasard vous donne accès à son logiciel e-learning

La Commission des jeux de hasard vous donne accès à son logiciel e-learning et aux informations qu'il contient pour autant que vous acceptiez, sans aucune réserve, les conditions mentionnées ci-dessous. En consultant ce logiciel e-learning et les informations qui y figurent, vous acceptez ces conditions.

1. Informations

1.1 La Commission des jeux de hasard décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation du logiciel e-learning et des informations qu'il contient. Par conséquent, vous êtes entièrement responsable de l'utilisation que vous faites de ces informations.

1.2 Les informations de ce logiciel e-learning ne contiennent en aucune façon des conseils juridiques ou des instructions permettant d'entamer ou de suivre une procédure juridique. Si vous avez des questions concernant une matière spécifique qui est de la compétence de la Commission des jeux de hasard, vous devez vous adresser au secrétariat de la Commission.

2. Liens et renvois

2.1 Ce logiciel e-learning contient des liens hypertextes vers d'autres sites ainsi que des renvois à d'autres sources d'information. Ces liens et sources d'information sont mis à votre disposition uniquement à titre d'information. La Commission des jeux de hasard ne contrôle pas ces sites ni les informations qui y figurent et ne peut donc offrir aucune garantie quant à la qualité ni quant au caractère exhaustif de ces informations.

2.2 La Commission des jeux de hasard décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de la consultation des informations présentes sur les autres sites ou provenant d'autres sources d'information en général, et auxquelles renvoie la Commission des jeux de hasard.

2.3 Si vous souhaitez créer à partir de votre site un lien hypertexte vers le logiciel e-learning de la Commission des jeux de hasard, nous vous invitons à prendre d'abord contact avec le webmaster [webmaster@gamingcommission.be]. Il vous informera dans les plus brefs délais de l'admissibilité de votre demande.

3. Droits de propriété intellectuelle

3.1 Le logiciel e-learning est protégé en matière des droits d'auteur. La Commission des jeux de hasard se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel ainsi que sur les informations mises à disposition. Tous les droits sur le contenu et l'architecture du logiciel ainsi que sur les photos, les textes, les vidéos, les logos et les slogans, mais pas exclusivement sur ceux-ci, sont réservés. Ils sont protégés par les textes de loi nationaux et internationaux en la matière.

Disclaimer fr v1.0

3.2 Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, vous avez le droit de télécharger et de reproduire les informations figurant dans ce logiciel e-learning pour votre usage personnel.